



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2015

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil quinze, le dix-sept décembre, à 20 heures,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales le 11 décembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe BRETTON, Maire.

PRESENTS: 19

ABSENTS EXCUSES : 4

ABSENTS : 0

Le Conseil Municipal valide les ajouts suivants à l'ordre du jour :

- Mandatement investissement préalable au vote du budget ;
- Autorisation d'ouverture exceptionnelle des commerces le dimanche.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

1. Autorisé le Maire à déposer un permis de construire dans le cadre de l'aménagement de la maison des associations.
2. Décidé de charger le Maire d'exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme.
3. Ouï l'exposé de M. le Maire relatif au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de la Loire.
4. Adopté la charte de mutualisation.
5. Voté les taux de surtaxe eau.
6. Fixé les tarifs de publication des annonces professionnelles sur le bulletin municipal.
7. Adopté la Décision Budgétaire Modificative n° 5 : travaux en régie.
8. Adopté la Décision Budgétaire Modificative n° 6.
9. Emis un avis favorable à l'admission en non valeur pour un montant de 283.50 €.
10. Fixé les taux de promotion relatifs aux avancements de grade.
11. Décidé de la création d'un poste au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe.
12. Autorisé le Maire à signer un bail précaire pour le logement de l'Etang.
13. Autorisé le mandatement de dépenses d'investissement préalables au budget.
14. Autorisé l'ouverture exceptionnelle des commerces le dimanche.

Le Maire,

Christophe BRETTON